Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260321-DCM20260311-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à dix heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Violaine MARCHADOUR, Jean-René MARC, Cécile LE ROUX, Gwendal LE COQ, Nadège HAVET, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Claude DARÉ, Céline FOUILLARD, Jacky HERTSOEN, Christelle HELIES, Jean-Christophe MILIN, Sabrina OULHEN, Yohann HENRY, Marie LAOT, Benoît PAUL, Liliane OGOR, Philippe DERRIEN, Amélie ALAVAIL, Maxime LÊ, Hélène LE BORGNE, Manon LAOT, David NORMAND, Gérard REDT, Corinne ROPERT, Vincent VERBEQUE, Emmanuelle STEPHAN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwenaël GUYOMARD, pouvoir à Benoît PAUL

Absents :

Secrétaire de séance : Liliane OGOR

Date de réunion : 21/03/2026
Date de convocation : 17/03/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 28
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 1

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-03-11
OBJET
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 29 membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de 8 postes d'adjoints.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

